

efforts effectués dans les domaines de la garde des enfants, de la réforme fiscale et toutes les améliorations apportées par l'intermédiaire du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) montrent que le gouvernement est capable de collaborer avec les provinces sur le plan régional.

Ce projet de loi prouve que le gouvernement est disposé à collaborer avec les peuples fondateurs de notre pays. Je demande à la Chambre et à tous les députés de participer au débat, à l'adoption en deuxième lecture, aux travaux du comité, à l'étape du rapport et à l'étape de la troisième lecture pour nous permettre d'envoyer cette mesure législative à l'autre endroit dès que possible.

M. Caccia: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il est très bien raisonné, très profond et, selon tous les critères habituels, très convaincant. Pourtant, je sais que le ministre a des difficultés à convaincre certains de ses députés de l'arrière-ban des mérites du projet de loi. Je ne comprends pas pourquoi il n'est pas capable de convaincre plusieurs des députés qui sont ici à renoncer à la prise de position rétrograde, inexacte et peu réaliste qu'ils ont adoptée au sujet de cette mesure importante.

Ce projet de loi prône une notion largement acceptée qui a aussi l'appui des Canadiens de toutes les régions du pays depuis quelques décennies. Ce projet de loi reconnaît une réalité culturelle et linguistique. Le ministre a fait quelques réflexions très pertinentes en faisant l'éloge de ce projet de loi qui mérite l'appui de ses députés de l'arrière-ban.

Aussi, j'espère bien que ceux-ci l'ont écouté attentivement et qu'ils ne viendront pas parler de coût, comme l'a fait le député de Winnipeg, comme si l'argent avait plus d'importance à ses yeux que le sentiment national et les valeurs culturelles et linguistiques du pays. C'est une attitude injustifiable. Si les députés veulent faire passer les considérations économiques avant l'unité canadienne, la responsabilité politique leur en appartient, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'accepterons pas une chose aussi absurde... pas du tout. L'idée est rétrograde, stupide.

Étant donné la position bien raisonnée qu'il a présentée il y a quelques minutes, pourquoi le ministre n'est-il donc pas capable d'en convaincre certains des députés réactionnaires d'arrière-ban qui siègent derrière lui aujourd'hui?

M. Lewis: Madame le Président, j'ai tâché de démontrer dans mon intervention que ce sujet méritait qu'on lui consacre un long débat, rigoureux et réfléchi, et qu'on devrait s'efforcer d'en discuter avec une certaine élévation d'esprit. Je ne suis pas du tout étonné de voir que mon honorable collègue en parle dans un esprit mesquin. Il n'est donc pas étonnant pour mes collègues conservateurs que le député essaie de diviser notre parti comme son parti a cherché à le faire dans le passé.

M. Caccia: Non, non.

M. Lewis: Le député hoche la tête. Nous étions à la Chambre quand le projet de loi relatif aux droits des franco-manitobains a été présenté dans un seul dessein, celui de diviser notre parti. Bien franchement, la manoeuvre a échoué lamentablement. Nous en avons plein le dos d'être divisés par le parti

libéral sur cette question et d'autres semblables. Nous en avons ras le bol.

Ce député-là tient un pareil discours après que les libéraux eurent affiché à Vancouver quatre positions différentes sur le commerce international. Quelle est la position du député sur cette question-là?

M. Caccia: Et les droits linguistiques?

M. Lewis: Sur ce point, on n'a pas à s'inquiéter pour notre caucus et nos députés d'arrière-ban. Ce député-là est un dissident dont les positions étaient autrefois très proches de celles du chef de son parti, mais c'est maintenant un marginal qui s'accroche au parti de toutes ses forces. Il lui faut obtenir son investiture de bonne heure car il a peur de ne pas l'avoir. Nous voyons en face le premier candidat désigné du parti libéral parce qu'il a peur de perdre l'investiture. Qu'il n'essaie pas de diviser notre parti avec une tactique aussi simpliste que celle-là.

M. Domm: Madame la Présidente, je me demande s'il est juste de la part du député de l'opposition officielle d'avancer une telle opinion sans réfléchir à la question de savoir s'il appuierait une résolution adressée au gouvernement du Québec semblable à celle que son gouvernement avait proposée au gouvernement du Manitoba. Je lui demande d'y réfléchir.

● (1200)

Il y a certaines choses qui me préoccupent au sujet des règlements qui seront établis par décret du conseil pour permettre au cabinet ou au gouvernement de faire respecter les dispositions relatives à la langue de travail. L'une des principales raisons pour lesquelles je m'oppose au projet de loi, et c'est un gros dilemme, c'est que nous ignorons sur quoi se fonderont ces décrets du conseil. Nous ne savons pas quels règlements seront établis.

Le ministre s'est reporté au paragraphe 2a) et à l'article 31, où l'on parle de la nécessité de tenir compte, notamment, de la population de la minorité dans une région donnée pour déterminer l'importance de la demande. Le ministre a parlé du pourcentage que devrait représenter la minorité dans l'ensemble de la région pour qu'on applique les règlements en question. Pour que je puisse appuyer le projet de loi et représenter mes électeurs, je dois savoir ce que la population de la minorité dans la région doit être et de quel pourcentage de la région totale il s'agira. Je pourrais sans doute savoir si je dois appuyer le projet de loi C-72 ou non si j'obtenais ces renseignements, que le ministre qualifie d'importants. S'il est important pour le ministre d'avoir ces renseignements pour appliquer la loi, il est aussi important pour les députés de les avoir parce qu'ils doivent savoir ce qu'ils approuvent en principe.

Une situation à peu près semblable s'est présentée dans le cas d'un projet de loi adopté par le Parlement sous le gouvernement antérieur. Selon le projet de loi en question, sur recommandation d'un membre de la Commission du système métrique, le gouverneur en conseil pouvait publier un décret pour obliger diverses industries à se convertir au système métrique. Cela n'a pas fonctionné. Le Parlement n'avait pas son mot à dire sur cette question.